Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 166

Artikel: Les bonnes actions du capitalisme
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015751

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Anzère-sur-Cologny

Les stations touristiques essaiment depuis quelques années dans la plupart des vallées valaisannes. Présentées souvent comme le second souffle de l'économie cantonale, leur développement et ses conséquences sont envisagées sous un angle bénéfique même si de timides réserves se font jour sur l'aspect esthétique de leurs constructions ou sur l'anarchie de leur extension quelquefois comparable à une véritable croissance urbaine. Notre propos ne consistera pas à envisager le problème touristique valaisan dans son ensemble, pas plus qu'on ne tentera un diagnostic des différentes stations. Nous voulons simplement essayer de montrer, à travers l'analyse du cas d'Anzère, comment certaines stations touristiques reproduisent, de façon exemplaire, une emprise capitaliste sur le sol et en quoi elles traduisent une certaine conception, voire une idéologie des loisirs.

On a beaucoup écrit sur la civilisation des loisirs ; on s'est, par contre, fort peu préoccupé de ses conséquences géographiques. Or les exigences nouvelles qui apparaissent en matière de besoins spatiaux et de « consommation » de nature impliquent des ségrégations sociales qui se marquent dans le paysage et qui reproduisent, au second degré, des oppositions économiques fondamentales. Anzère constitue, à cet égard, un exemple privilégié. Situé dans la commune d'Ayent, à l'ouest du plateau de Montana-Crans, le « village » d'Anzère fut édifié à partir de 1966. C'est à cette époque qu'ont commencé les premiers travaux, sous l'égide de la Pro-Anzère Holding SA (capital actuel 10 500 000 fr.). L'effort a été considérable. Créer ex-nihilo un « village » et ses dépendances nécessitait des frais d'infrastructure énormes (ligne électrique, câble téléphonique, réservoir d'eau, collecteur d'égoût, sans compter l'équipement sportif) dans une région qui n'était même pas jusqu'alors desservie par une route. Le plan prévoyait la construction de dix-sept « chalets » (appellation hypocrite sous laquelle on camoufle des immeubles locatifs de grand standing), de quatre hôtels et de nombreuses petites constructions individuelles.

Aujourd'hui Anzère a réalisé la plus grande partie de ce projet et la station se porte bien. On peut toutefois s'interroger sur la signification socio-géographique d'une telle réalisation. Anzère, répètent sans se lasser les promoteurs, est le symbole d'un « certain art de vivre ». Cet art de vivre a ses exigences : confort, élégance, esthétisme, vie familiale et sportive et doit répondre à cette double préoccupation : l'intimité et la communauté. L'intimité est garantie par des appartements bien insonorisés, sans vis-à-vis trop proches, ou, pour ceux qui préfèrent « ciseler leur propre conception de l'intimité », par des chalets protégés par une surface minimum du voisinage ; la communauté, elle, se traduit par la construction même du village autour d'une place centrale sur laquelle se rassemblent les équipements commerciaux et par une vie sociale animée en pleine saison ou pendant les fêtes. Les signes de la « nature » sont partout présents : revêtement en bois des immeubles, cheminée dans chaque appartement, imitation de la forme architecturale des chalets de montagne, afin de bien répondre aux nécessités du grand « retour au village » rendu nécessaire par le développement traumatisant de nos villes.

Au-delà de l'aspect du village sur l'esthétisme duquel nous refusons d'engager la polémique, nous nous demanderons pour qui Anzère a été construit et, par là, à quel type d'appropriation de l'espace la station répond. Une première indication nous est donnée par les prix exigés pour l'acquisition d'une portion d'espace à Anzère. Prix des appartements tout d'abord : entre 40 000 et 95 000 francs pour un studio ; entre 195 000 et 240 000 francs pour un appartement de trois chambres (standing moyen), non meublé bien entendu. A ces chiffres s'ajoutent les charges fixes, les frais de gérance et les frais d'assurance et d'électricité (entre 3000 et 4000 francs par an). Le coût d'un chalet se situe dans le même ordre de grandeur. La clientèle, au début tout au moins, fut internationale mais francophone (suisse romande, belge, française). Toutefois, contrairement à Crans par exemple, le luxe n'est pas affiché avec ostentation. Le capitalisme ici se voile avec discrétion et se cache derrière les signes d'une nature apparemment démocratique. Malgré ce caractère composite, Anzère peut être considéré comme l'exemple d'une emprise genevoise décalée dans l'espace ; la composition du Conseil d'administration de Pro-Anzère-Holding S.A. est très révélatrice (8 membres genevois sur 12 dont, comme président d'honneur, l'ancien conseiller d'Etat radical François Perréard, président, l'industriel Xavier Givaudan, vice-président, l'architecte Jean Hentsch, administrateur-délégué, Maurice Dallèves, Sion, etc.), de même que la forte proportion de résidants genevois parmi les propriétaires. Symboliquement, Anzère apparaît comme la projection de la haute société genevoise fortement marquée par Calvin et Rousseau. Austérité et nature. Plus richesse. Richesse qui s'exprime dans un gaspillage assez scandaleux. De janvier à décembre, toutes les nuits, Anzère s'illumine ; l'éclairage des façades, payé par les propriétaires absents onze mois sur douze, revient à la modeste somme de 30 000 francs par mois ! Richesse qui s'exprime également dans les prix pratiqués dans la station (huit francs l'entrée de la piscine ; la même somme pour une heure de tennis). Richesse, enfin, qui s'exprime dans l'aménagement intérieur des logements souvent confié à des architectes patronés par la Pro-Anzère-Holding S.A.

Anzère se présente comme un monde clos. Sa clientèle, composée essentiellement de banquiers, de directeurs, d'administrateurs, de médecins, etc..., se retrouve pendant la saison dans un isolement de classe, isolement que l'on ne rencontre pas aussi visiblement dans le monde urbain quotidien. Cette ségrégation sociale et spatiale se concrétise dans l'acquisition de la carte d'hôte, véritable « passeport d'Anzère ». Monde fermé et hypocrite où même les enfants n'échappent pas à cet « art de vivre ». Ils ont peint un magnifique « hommage à nos parents » sur la place centrale. Hommage assez peu spontané — l'encadrement des enfants s'organise de mieux en mieux chaque année — mais correspondant parfaitement à cette ambiance où tout est à la fois feutré et évident.

Outre le fait que l'emprise et la jouissance d'une portion d'espace aussi ouvertement sous-occupée participent à une nouvelle forme d'appropriation dans une société où les besoins d'espace deviennent fondamentaux, Anzère est autrement typique. En effet, nous sommes en présence d'un cas extrême : clientèle étrangère entièrement « importée », construction planifiée depuis Genève, personnel et commerçants s'installant pour la saison (les coiffeuses viennent de Paris, les quelques boutiques sont des succursales de magasins relativement importants, etc.). Le bois dont sont largement recouverts les chalets provient-il seulement des ressources locales ? Si l'on exclut les ventes de terrains, on est bien obligé de constater que la commune tire assez peu de profits de la station. Cela montre assez que cette dernière utilise la commune comme simple support et qu'il est illusoire de présenter cette réalisation comme une panacée pouvant provoquer un développement économique. Au contraire, l'émergence de ces espaces aménagés pour millionnaires s'inscrit dans une double perspective. D'une part elle marque la fin d'un certain développement anarchique des stations, développement dans lequel le « laissez-faire » était roi, et le début du règne des promoteurs et des planificateurs à grands moyens. D'autre part, d'une manière plus globale, ces réalisations participent à cet aménagement du pays qui tend à spécialiser les cantons. Elles annoncent la transformation de l'espace valaisan en zones de loisirs, de détente et de sport, réservant à d'autres portions de l'espace national les fonctions plus directement productrices et le pouvoir qui s'y rattache.

Les bonnes actions du capitalisme

Après la Migros et la Société de Banque Suisse, qui ont créé des fondations, Denner qui a lancé son initiative, c'est maintenant le Crédit Suisse qui vient apporter sa contribution à la solution de la crise du logement. Il propose un plan de financement à 90 % de maisons familiales ou d'appartements dont les charges seraient non pas croissantes mais décroissantes. En effet « avec le financement traditionnel, c'est dans la première phase, la plus critique, que les charges sont les plus élevées et elles décroissent avec le temps. L'inverse serait beaucoup plus adéquat pour qui achète un appartement : les charges évolueraient ainsi plus ou moins parallèlement aux revenus » (H.R. Wuffli, membre de la direction générale du Crédit suisse). « La Suisse » du 20 janvier donne un exemple chiffré; pour l'achat d'un appartement de 110 mètres carrés l'acquéreur paie la première année des mensualités de Fr. 895.—; l'année suivante il faudra ajouter 1/4 % d'amortissement (sur 180 000.—) et ainsi de suite jusqu'à la dix-septième année où l'on atteint une mensualité de Fr. 1214.—; ensuite elle décroît lentement jusqu'à la trentième année où l'acquéreur est libéré de toute charge. Mais quelle catégorie de budget peut supporter un tel loyer initial ? En fait le plan du Crédit suisse s'adresse à une mince couche de privilégiés.

Cette série d'actions-logement s'appuie sur la philosophie développée par M. Berger, le délégué au logement : « Pour que la conception libérale du marché de la construction ne reste pas lettre morte, l'Etat doit pouvoir compter sur la collaboration de l'économie privée, qui, à notre époque, doit savoir assumer sa responsabilité sociale, partie intégrante de la propriété privée. » Mais cette philosophie a largement fait faillite et la responsabilité sociale des propriétaires s'est traduite par la spéculation et les profits maximums qu'a permis la tension du marché du logement. L'action du Crédit suisse ne vise qu'à attirer une clientèle particulièrement intéressante. La solution au problème du logement ne passe pas par le capitalisme dit populaire, qui tend à faire du plus grand nombre (solvable), des propriétaires et à développer l'aberration de la vente par appartement, nouvelle source de spéculation. Il faut ajouter que le Crédit Suisse est étroitement intéressé au secteur de la construction par l'intermédiaire de son affilié Electro-Watt S.A. Cette importante société d'ingénieurs-conseils et de participations électriques et industrielles a en effet absorbé en 1971 le groupe Ernst Göhner S.A., une des plus importantes entreprises générales de notre pays, connue pour la rationalisation très poussée de ses procédés de construction (1970 : 1200 logements construits, 350 millions de francs de chiffre d'affaires). Dans l'inventaire de reprise, à côté d'importantes fabriques de fenêtres, de portes, d'éléments d'aménagements intérieurs, de parquets, etc. figurent de vastes réserves de terrains situés, pour la plupart, dans des régions susceptibles de développement.